

# SUBVENTIONS ÉNERGIE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ



## 1. MOBILITÉ



	<b>RÉPARATION/RÉVISION D'UN VÉLO</b> Réparation d'un vélo auprès d'un magasin veveysan. Une seule subvention par ménage.	<b>50.-</b> DE PRISE EN CHARGE
	<b>VÉLO ÉLECTRIQUE ET BATTERIE</b> Achat d'un vélo ou d'une batterie de vélo électrique neuf ou d'occasion. Max: CHF 300.-	<b>10%</b> DES COÛTS
	<b>VÉLO-CARGO</b> Achat d'un vélo-cargo neuf ou d'occasion. Max: CHF 1'000.-	<b>20%</b> DES COÛTS
	<b>ABONNEMENT VELOSPOT / CARVELO2GO</b> Utilisation de ces réseaux de vélos. Valable une fois par ménage ou deux fois par entreprise.	<b>100.-</b> DE PRISE EN CHARGE
	<b>SCOOTER, MOTO OU MICRO-VÉHICULE ÉLECTRIQUE</b> Achat d'un scooter, d'une moto ou d'un micro-véhicule électrique, neuf ou d'occasion. Max: CHF 1'000.-	<b>20%</b> DES COÛTS

Des conditions particulières s'appliquent à chaque subvention, veuillez consulter le site [www.vevey.ch/subventionsFEDD](http://www.vevey.ch/subventionsFEDD)

## 1. MOBILITÉ



	<b>ABONNEMENT DE TRANSPORTS PUBLICS</b> Achat d'un abonnement de transports publics pour un.e étudiant.e, apprenti.e ou une personne à l'AVS/AI. Max: CHF 250.- / année	<b>20%</b> DES COÛTS
	<b>MOBILITY</b> Utilisation du système d'auto-partage Mobility. Valable une fois par ménage ou deux fois par entreprise.	<b>200.-</b> DE PRISE EN CHARGE
	<b>BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE</b> Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique. Max: CHF 1'000.-	<b>100%</b> DES COÛTS
	<b>CONDUITE ÉCONOMIQUE</b> Formation à la conduite économique pour les collectivités, sociétés et entreprises veveysannes et leurs employé.e.s. Max: CHF 250.- / personne CHF 2'500.- / an / entreprise	<b>100%</b> DES COÛTS
	<b>PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE</b> Analyse par un mandataire des solutions alternatives aux déplacements individuels motorisés des employé.e.s. Max: CHF 8'000.-	<b>50%</b> DES COÛTS

Des conditions particulières s'appliquent à chaque subvention, veuillez consulter le site [www.vevey.ch/subventionsFEDD](http://www.vevey.ch/subventionsFEDD)

## DES SUBVENTIONS POUR VOS PROJETS DURABLES!



Forte de son engagement, depuis plus de 20 ans, dans la transition énergétique et le développement durable, la Ville de Vevey propose de nouvelles subventions par le biais de son Fonds communal pour l'énergie et le développement durable (FEDD). Ces subventions ont pour but d'encourager et de soutenir les projets qui s'inscrivent dans la politique énergétique, climatique et de durabilité menée par la ville.

Vous habitez à Vevey ou avez un projet privé, professionnel ou de construction sur territoire veveysan qui intègre les valeurs du développement durable? La Ville de Vevey a sûrement une subvention pour vous soutenir!

**Afin de bénéficier d'une subvention, il vous suffit de:**

- Vérifier si votre projet entre dans les critères grâce aux informations complètes disponibles sur [www.vevey.ch/subventionsFEDD](http://www.vevey.ch/subventionsFEDD)
- Remplir le formulaire en ligne lié à votre projet et fournir les justificatifs demandés.

Vous trouverez dans ce flyer toutes les subventions existantes, ainsi qu'un aperçu de leur fonctionnement. Rendez-vous sur notre site ou contactez-nous pour plus de détails: [fedd@vevey.ch](mailto:fedd@vevey.ch)

### 1 MOBILITÉ

- Réparation/révision d'un vélo
- Vélo électrique et batterie
- Vélo-cargo
- Abonnement velospot / carvelo2go
- Scooter, moto ou micro-véhicule électrique
- Abonnement de transports publics
- Mobility
- Borne de recharge pour véhicule électrique
- Conduite économique
- Plan de mobilité d'entreprise

### 3 EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE

- Réparation d'appareil ménager
- Achat d'appareil ménager efficient
- Eclairage efficient
- Rénovation
- Nouvelle construction
- Bilan énergétique
- Formation pour concierge ou responsable technique

### 2 ÉNERGIE RENOUVELABLE

- Mix électrique renouvelable
- Solaire photovoltaïque
- Solaire thermique
- Pompe à chaleur (PAC)
- Raccordement à un CAD

### 4 PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Projet associatif pour le développement durable

### 5 ÉLÉMENTS NATURELS

- Lombricomposteur
- Arbres majeurs, vergers hautes tiges, haies vives
- Eaux de toiture
- Façade végétalisée
- Toiture végétalisée

[www.vevey.ch/subventionsFEDD](http://www.vevey.ch/subventionsFEDD)



design: ultrastudio.ch

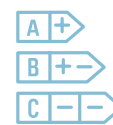
## 2. ÉNERGIE RENOUVELABLE



	<b>MIX ÉLECTRIQUE RENOUVELABLE</b> Changement de mix électrique vers une énergie suisse 100% renouvelable. Prenez contact avec votre fournisseur d'électricité. Valable une fois par ménage.	<b>50.-</b> DE PRISE EN CHARGE
	<b>SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE</b> Construction d'une installation solaire photovoltaïque ambitieuse avec système de suivi. Des bonus existent pour les RCP. Max: CHF 7'500.- <small>(RCP: REGROUPEMENT DANS LE CADRE DE LA CONSOMMATION PROPRE)</small>	<b>75%</b> DE LA SUBVENTION FÉDÉRALE (RU)
	<b>SOLAIRE THERMIQUE</b> Construction d'une installation solaire thermique avec système de suivi. Le montant de la subvention dépend de la technologie. Max: CHF 10'000.-	<b>1'000.-</b> + CHF 70.- À CHF 140.-/m²
	<b>POMPE À CHALEUR (PAC)</b> Remplacement d'une chaudière (gaz, mazout, électrique direct) par une pompe à chaleur. Le montant de la subvention dépend de la technologie et de la puissance. Max: CHF 10'000.-	<b>2'500.- à 10'000.-</b>
	<b>RACCORDEMENT À UN CAD</b> Raccordement à un chauffage à distance (CAD) alimenté par des énergies renouvelables. Max: CHF 5'000.-	<b>10%</b> DE LA TAXE DE RACCORDEMENT

Des conditions particulières s'appliquent à chaque subvention, veuillez consulter le site [www.vevey.ch/subventionsFEDD](http://www.vevey.ch/subventionsFEDD)

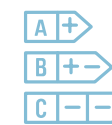
## 3. EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE



	<b>RÉPARATION D'APPAREIL MÉNAGER</b> Réparation d'un appareil ménager pour augmenter sa durée de vie. Max: CHF 400.-	<b>75%</b> DES COÛTS
	<b>ACHAT D'APPAREIL MÉNAGER EFFICIENT</b> Achat d'un appareil ménager consommant peu d'énergie. Le montant de la subvention dépend du prix de l'appareil.	<b>50.- à 400.-</b>
	<b>ÉCLAIRAGE EFFICIENT</b> Achat et/ou modification d'éclairages permettant des économies d'énergie. Max: CHF 100.- / ménage CHF 5'000.- / entreprise ou commerce	<b>50%</b> DES COÛTS
	<b>RÉNOVATION</b> Rénovation d'un bâtiment avec une haute performance énergétique. Le montant de la subvention dépend de la performance énergétique atteinte. Max: CHF 100'000.- <small>(SRE: SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE)</small>	<b>25.- à 75.-</b> PAR m² DE SRE
	<b>NOUVELLE CONSTRUCTION</b> Construction d'un nouveau bâtiment à haute performance énergétique. Le montant de la subvention dépend de la performance énergétique atteinte. Max: CHF 100'000.- <small>(SRE: SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE)</small>	<b>20.- à 60.-</b> PAR m² DE SRE

Des conditions particulières s'appliquent à chaque subvention, veuillez consulter le site [www.vevey.ch/subventionsFEDD](http://www.vevey.ch/subventionsFEDD)

## 3. EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE



	<b>BILAN ÉNERGÉTIQUE</b> Amélioration énergétique des bâtiments et installations techniques. Les CECB-Plus sont éligibles. Max: CHF 4'000.-	<b>75%</b> DES COÛTS
	<b>FORMATION POUR CONCIERGE OU RESPONSABLE TECHNIQUE</b> Amélioration des compétences en vue d'une économie d'énergie. Max: CHF 800.- / personne CHF 2'500.- / an / entité	<b>75%</b> DES COÛTS

## 4. PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



	<b>PROJET ASSOCIATIF POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> Soutien financier aux associations voulant concrétiser un projet de développement durable. Max: CHF 10'000.- / projet	<b>50%</b> DES COÛTS AU MINIMUM
--	---	------------------------------------

Des conditions particulières s'appliquent à chaque subvention, veuillez consulter le site [www.vevey.ch/subventionsFEDD](http://www.vevey.ch/subventionsFEDD)

## 5. ÉLÉMENTS NATURELS ET PAYSAGERS



	<b>LOMBRICOMPOSTEUR</b> Achat d'un lombricomposteur pour valoriser les déchets organiques. Max: CHF 100.- / ménage	<b>50%</b> DES COÛTS
	<b>ARBRES MAJEURS, VERGERS HAUTES TIGES, HAIES VIVES</b> Plantation d'arbres et arbustes indigènes ou adaptés à l'évolution climatique. Max: CHF 5'000.-	<b>20%</b> DES COÛTS
	<b>EAUX DE TOITURE</b> Installation permettant la récupération des eaux de toiture. Max: CHF 10'000.-	<b>20%</b> DES COÛTS
	<b>FAÇADE VÉGÉTALISÉE</b> Intégrer de la verdure sur une ou plusieurs façades d'un bâtiment. Max: CHF 10'000.-	<b>50%</b> DES COÛTS
	<b>TOITURE VÉGÉTALISÉE</b> Plantation de verdure sur les toits lors d'une construction ou rénovation. Max: CHF 20'000.-	<b>40.-</b> /m²

Des conditions particulières s'appliquent à chaque subvention, veuillez consulter le site [www.vevey.ch/subventionsFEDD](http://www.vevey.ch/subventionsFEDD)